



MINISTÈRE de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
Monsieur Emmanuel MACRON, Ministre

139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Grenoble le 13 janvier 2015
Objet : La Poste
N/Réf : MIN/DEM/130115-6346

Annie DAVID

**Sénatrice
de l'Isère**

*Membre du groupe
Communiste,
Républicain
et Citoyen*

Membre de la
commission des
Affaires Sociales

Conseillère
Municipale
de
Villard-Bonnot

Monsieur le Ministre,

Depuis la modification de statut de La Poste et l'ouverture à la concurrence des activités postales, une logique commerciale s'est mise en place au détriment du service public et des salarié-e-s.

La qualité du service postal en Isère, comme sur l'ensemble du territoire, s'est considérablement détériorée et je suis intervenue à de multiples reprises auprès des directions départementales et régionales, auprès du Président de La Poste ainsi d'ailleurs qu'auprès de votre prédécesseur pour tenter de remédier aux multiples dysfonctionnements auxquels nous sommes confrontés.

Malgré les engagements pris par la direction de La Poste par la signature du contrat de présence postale territoriale, les fermetures pour insuffisance de personnel se multiplient, partout des baisses des horaires d'ouverture des bureaux sont décidées sans qu'il soit tenu compte des besoins de nos populations et de la vitalité sociale et commerciale de nos territoires. Sous la pression de la direction de La Poste, la majorité des bureaux ont été transformés en agences postales communales ou en relais poste commerçant : 40 nouvelles transformations sont programmées sur les trois prochaines années en Isère.

Cette situation est inacceptable parce qu'elle détériore la qualité du service et génère de nouvelles charges pour les communes déjà confrontées à de fortes contraintes budgétaires.

C'est ce qu'expriment dans un communiqué récent les maires des communes de l'Isère qui n'acceptent pas d'être mis devant le fait accompli par la direction de La Poste et qui collectivement réaffirment leur attachement au service public postal, facteur essentiel de cohésion sociale, contribuant à la dynamique économique de nos territoires.

L'observatoire National de la Présence Postale Territoriale doit se réunir très prochainement. Il examinera deux points essentiels sur lesquels nous attendons des préconisations fortes de sa part :

.../..

PERMANENCE SENATORIALE

22 RUE EMILE GUEYMARD – 38000 GRENOBLE — TELECOPIE 04 76 46 16 23 TELEPHONE 04 76 46 16 21
courriel: david-annie@wanadoo.fr - Sites : <http://www.groupe-crc.org> et <http://www.anniedavid.fr>

SENAT

15 RUE DE VAUGIRARD- 75291- PARIS CEDEX 06 - TELEPHONE 01 42 34 34 99

./...

- Les fermetures les samedis de plus en plus fréquentes lors des modifications des horaires d'ouverture des bureaux de poste, qui pénalisent de nombreux usagers et contribuent à la baisse des chiffres de fréquentation,
- Le non-respect du plancher de 12 heures d'ouverture hebdomadaire mentionné dans les contrats de Présence Postale Territoriale.

Je vous sollicite en tant que Ministre de tutelle afin que vous puissiez rappeler les missions de service public confiées à La Poste et dans lesquelles elle s'est engagée en signant la convention de présence postale aux côtés de l'Etat et de l'Associations des Maires de France.

Sans doute vous serait-il possible de proposer que la part du fonds de péréquation destiné au maintien de petits bureaux puisse être utilisée pour compenser si nécessaire l'insuffisance d'activité, ce qui n'a jamais pu être le cas jusqu'à présent.

Je souhaiterais également, Monsieur le Ministre, que vous usiez de votre autorité d'actionnaire principal pour desserrer les contraintes de rentabilité du groupe la Poste qui induisent à la fois souffrance au travail pour les postiers et dégradation du service postal.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et dans l'attente des réponses que vous ne manquerez pas de m'apporter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération.

Madame Annie DAVID
Sénatrice de l'Isère